



LES PROGRÈS DE LA PRÉVENTION

... EN CHIFFRES



DES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL EN PROGRESSION

Les Actions en Milieu de Travail (AMT) sont des interventions préventives menées par les Services de Prévention et Santé au Travail (SPSTI) au sein des entreprises adhérentes pour y identifier les risques et expositions potentielles.

- > *Analyse des conditions de travail*
- > *Conseil en substitution de produits chimiques*
- > *Diagnostic par entretien*
- > *Préconisation d'équipements de protection collective*

780 000

actions en milieu de travail
(aide à l'évaluation des risques, conseils en prévention, métrologie, sensibilisation collective...)

+ 9 %

par rapport à 2023

+ 11 %

par rapport à 2022

Un maillage de proximité au service de millions de travailleurs

1,5 million

d'entreprises accompagnées par les SPSTI, dont **80 %** de TPE/PME

19,2 millions

de travailleurs suivis par les SPSTI

Un réseau présent sur l'ensemble du territoire, métropolitain et ultramarin, pour un accompagnement de proximité, au plus près des réalités des entreprises.



UN SUIVI INDIVIDUEL TOUJOURS MIEUX CIBLÉ

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs est un processus personnalisé visant à surveiller et préserver la santé des salariés tout au long de leur parcours professionnel. La périodicité des visites de suivi est déterminée par le médecin du travail, en fonction des risques associés au poste et de la santé globale du salarié.

- Visite d'information et de prévention réalisée avant l'embauche ou avant la fin de la période d'essai
- Visite de reprise
- Visite à la demande
- Visite de mi-carrière, etc.

8,1 millions

de visites par les médecins du travail et les infirmiers pour un suivi toujours mieux ciblé **+ 4 %** par rapport à 2023

+ 10 %

en 2 ans de visites de pré-reprise

707 000

préconisations d'aménagement de postes, soit **+ 30 %** en 2 ans

8 700

points de visite (une couverture de l'ensemble du territoire)

UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ EN MAINTIEN EN EMPLOI

La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) englobe l'ensemble des dispositifs et accompagnements destinés aux salariés dont la situation de vulnérabilité (maladie, incapacité d'origine professionnelle ou non) pourrait compromettre la continuité de leur activité professionnelle.

- Adaptation du poste ou du temps de travail
- Aide technique (prothèses auditives), aide sociale
- Reconversion professionnelle en entreprise...

186 000

orientations vers des partenaires du maintien en emploi

+ 30 % par rapport à 2023

165

cellules dédiées au maintien en emploi dans les SPSTI (médecins du travail, assistantes sociales, psychologues, chargés de mission du maintien en emploi) réparties partout en France

+ 8 %

de prise en charge de salariés par un psychologue du travail

x 4

sur les actions de sensibilisation aux situations de handicap par les SPSTI par rapport à 2023

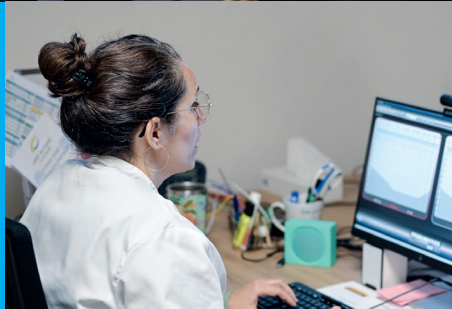
170

SPSTI (dont 11 BTP)



19 100

collaborateurs



8 700

points de consultations
(centres fixes, annexes,
unités mobiles)

290 000

téléconsultations par an



Pour en savoir plus :



presanse.fr

présanse
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL